



**Présents :**

Bajard Matthieu	CA 24
Beylot Martine	Référente forêt, Bussière-Galant
Coquillas Vincent	CRPF Aquitaine
Cordier Jean-Louis	Référent forêt, Miallet
Craig Valérie	Référente forêt, Champsac
Dangla Laure	Pnr Périgord-Limousin
Delage Nadine	Référente forêt, St Cyr
Desgraupes Cédric	CG 24
Dumonteit Pascal	DDT 24
Dupuy Frédéric	PNRPL
Friot Francis	Référent forêt, commune de Pensol
Kime Desmond	Entomologiste, membre Conseil scientifique du Parc
Lévêque Christian	Référent forêt, Châlus
Néquier Thierry	CRPF Limousin
Petit Christine	Référent forêt Savignac-de-Nontron
Pichereau Jean-Claude	GDF Forêt Sud-Ouest 87
Raffier Pascal	Président commission forêt Pnr, maire de La Chapelle Montbrandeix
Reculeau Jean-Michel	DDT 24, SETAF
Rey Patrick	CRPF Aquitaine
Roger Jérôme	SEPOL
Scipion Christian	Référent forêt, St Crépin de Richemont
Theillout Amandine	LPO Aquitaine
Vernet Franck	FDC Dordogne

**Excusés :**

Belguiral Clémence	ETFA
Brousseau Olivier	Service territoire, Conseil régional du Limousin
Cacot Dominique	CRPF Limousin
De Laforcade Jacques	Président GDF Nord Périgord
Durand Hélène	Service territoire, Conseil régional d'Aquitaine
Druelle Patrick	DRAAF Limousin
Ferrier Laure	URCOFOR Auvergne-Limousin
Fissot Sébastien	Référent forêt, Rilhac-Lastours
Flamant Philippe	Syndicat des forestiers privés de Dordogne
Guillaudeau Cécile	Référente forêt, St Mathieu
Jacob Odeline	Association Aquitaine Carbone
Jemin Julien	GMHL
Lacroix Paulette	Référente forêt, St Saud-Lacoussière
Lazarini Bernard	Service forêt, Conseil régional d'Aquitaine
Le Roux Grégory	Syndicat des forestiers privés du Limousin
Mainguy Louis-Marie	CA 87
Ménadie Fabienne	Service forêt, Conseil régional du Limousin
Millar Graham	UPCB Périgord-Limousin-Charente
Parcollet Anne-Laure	Syndicat mixte Bandiat-Tardoire
Peyronnet Christian	Référent forêt, Sceau-St-Angel
Pialhoux Laurent	Alliance Forêts Bois
Prince Christophe	Interbois Périgord
Rouffy Jean-Claude	Castanéiculteur
Vernet Franck	FDC 24



## Ordre du jour

- **Principales actions conduites en 2015**
- **Propositions du projet d'actions CFT de 2016**
- **Questions diverses, demandes spécifiques de membres de la commission forêt**



## 4 objectifs principaux...

Animer une dynamique pour une stratégie forestière partagée

Augmenter la connaissance du territoire sur la filière forêt-bois

Accompagner la filière bois : dynamisation, formation et partage des enjeux territoriaux

Expérimenter en faveur d'une bonne adaptation de la gestion forestière locale aux enjeux actuels

## ... Déclinés en 6 actions

CFT-1. Animer la Charte forestière de territoire

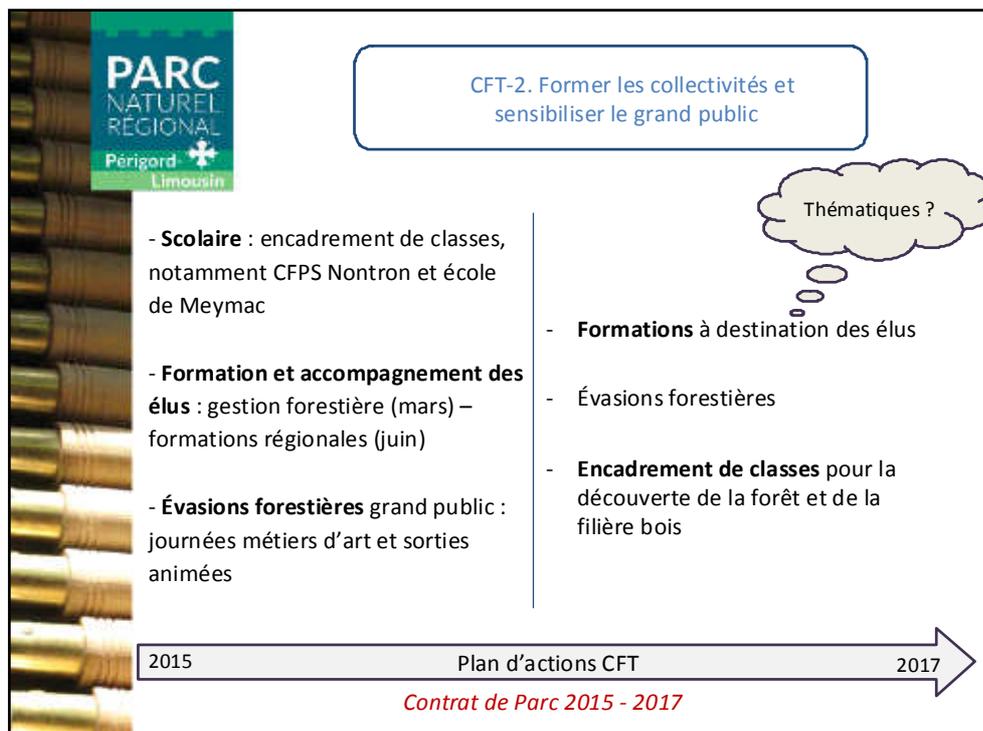
CFT-2. Former les collectivités et sensibiliser le grand public

CFT-3. Accompagner au sein de la filière bois la prise en compte des enjeux territoriaux par la formation

CFT-4. Structurer la filière artisanale locale pour la création d'un cluster savoir-faire du bois de Châtaignier

CFT-5. Contribuer à l'atténuation du changement climatique par l'augmentation de la fixation du carbone en forêt et dans le matériau bois

CFT-6. Prendre en compte les enjeux environnementaux locaux dans la gestion forestière : expertise, accompagnement et échanges



### Réactions des participants :

- *Plus sensibiliser les élus pour augmenter la part de forêt publique sur le territoire.*
- *Impliquer davantage les GDF lors des formations pour les élus :*
  - Crainte des membres de la commission que les élus ne soient pas suffisamment informés des enjeux de la forêt privée locale. Mais lors de chaque réunion sont présents des représentants des CRPF, et le contexte local est rappelé notamment le fait que les forêts locales se caractérisent par une propriété essentiellement privée et morcelée.
  - **Veiller à maintenir cette information, et à associer mieux les GDF.**
- *Thématiques à aborder :*
  - Reprendre les questionnaires de satisfaction des élus remplis lors des dernières formations. Les sorties terrain ou visites d'entreprises fonctionnent bien, elles sont fréquentées et bien appréciées par les participants.
  - Voirie : faire connaître aux élus les outils existant en matière d'utilisation de la voirie lors des chantiers forestiers
    - La DDT 24 va faire des informations sur le sujet, le Parc pourra les relayer auprès des référents forêts
    - Peut-être à cause d'un manque de relais de la part de l'UDM24, le protocole de déclaration de chantier mis en place en Dordogne n'a pas beaucoup d'effet sur le terrain
    - **Demande du Pdt de la Commission de relancer en 2016 la mise en place d'un protocole de déclaration de chantier, appuyé sur ce qui existe et qui fonctionne.**

Suite des échanges page suivante...



## Sollicitations formation/information élus

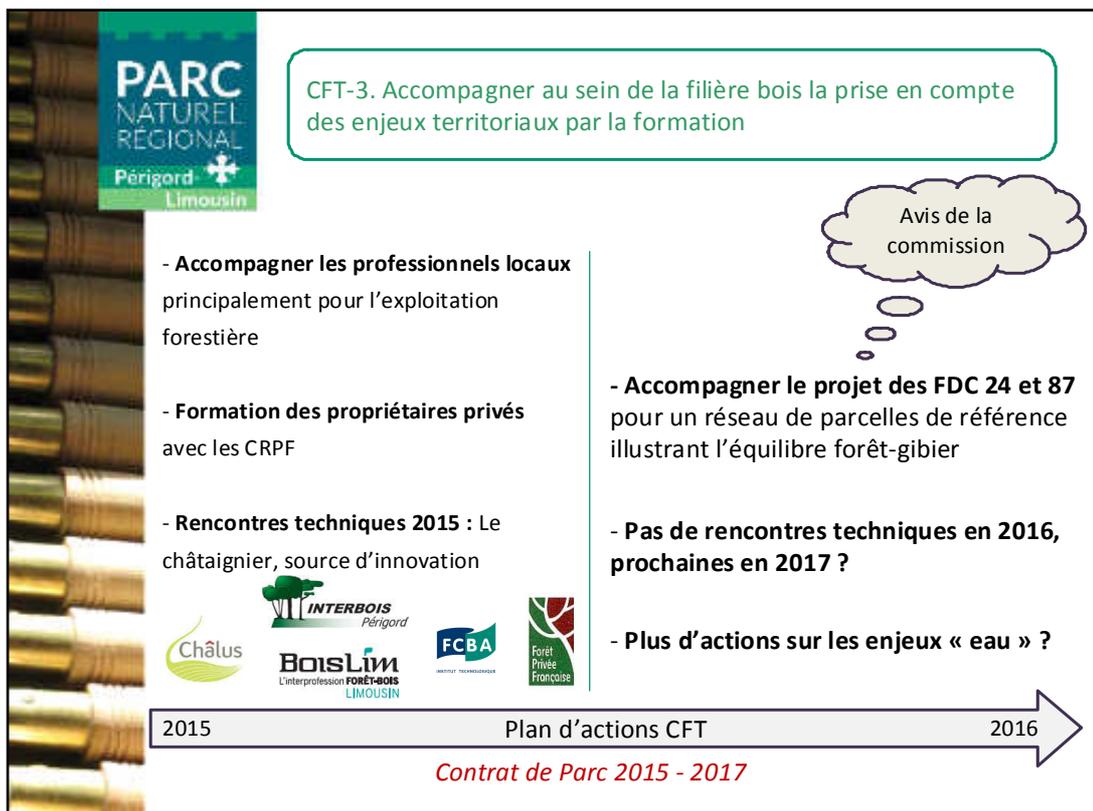
- **ProSilva France** : réalisation d'une formation à la gestion irrégulière à destination des élus  
→ pertinent ? 2016 ?
- **URCOFOR Auvergne-Limousin** : présentation d'un projet de Marque commerciale « Bois du Massif Central »  
→ demande de rencontres fin octobre



### *Thématiques à aborder (suite)*

- Gestion forestière irrégulière (proposition reçue par ProSilva France)
  - Les participants débattent sur la pertinence d'aborder cette thématique sous l'angle « ProSilva », dans la mesure où il n'y a pas d'exemples à montrer localement
  - **La commission demande à ce que cette thématique soit abordée en partenariat avec les CRPF, notamment le CRPF Limousin qui porte un projet depuis quelques années sur ce sujet dans un contexte forestier proche de celui du Pnr.**
- L'utilisation du bois local dans la commande publique (proposition reçue par M. Hubert St-Cyr, URCOFOR Auvergne-Limousin)
  - Ce sujet a été abordé dans une formation en novembre 2014, puis par des visites de bâtiments ou des colloques organisés par les interprofessions du bois en 2015. Ce n'est pas forcément une priorité pour 2016.
  - Demande par l'URCOFOR Auvergne-Limousin de pouvoir présenter aux élus un projet de marquage commercial « Bois du Massif Central » (pour pouvoir faire appel à cette marque dans les marchés publics).
  - **La commission accepte la présentation de ce sujet aux référents forêt du Parc, plutôt en début d'année 2016 (février ou mars)**

VALIDATION DE LA CONDUITE DE CETTE ACTION EN 2016.



Le projet des FDC est en cours de réflexion, mais il pourrait permettre de recenser des bonnes pratiques en matière de prise en compte de la présence du gibier dans les interventions forestières. Le Parc pourrait collaborer à cette action pour le recueil des expériences sous forme de base de données, à l'image de la Route de l'Amélioration forestière.

## Réactions des participants

### *Enjeu sylvo-cynégétique :*

-Besoin de redéfinir ce qu'est un dégât de gibier (pas forcément la méthode d'analyse de l'IRSTEA qui est très complexe et adaptée surtout sur des jeunes plantations)

→Cf les fiches techniques développées en 2015 par l'ONCFS et accessibles en ligne <http://www.oncfs.gouv.fr/Fiches-techniques-ru156/Liste-des-fiches-techniques-ONCFS-disponibles-ar521> (les 2 dernières fiches concernent la pression du gibier sur la végétation)

-Les participants considèrent que dans ce dossier, il faut aussi bien relever les bonnes pratiques en matière de chasse que de gestion forestière, parfois la gestion forestière peut augmenter le risque gibier, de même que des pratiques de chasse mal orientée.

### *Réseau de parcelles de référence :*

Les participants souhaitent que le réseau de référence du Parc s'étoffe petit à petit, avec la prise en compte d'autres notions telles que la biodiversité et le changement climatique. La question de la faune sauvage est une première étape en ce sens.

Suite des échanges page suivante...



## Proposition thème de rendez-vous techniques

**Forêt et patrimoine archéologique**

... Suite à la journée du CD24,  
... Montrer que gestion forestière et archéologie ne sont pas opposés

**Pourquoi sur l'eau**



### Rendez-vous techniques pour les professionnels :

En 2016, manque de temps pour organiser des rencontres techniques telles que celles sur les sols ou le châtaignier, la priorité sera mise sur les dossiers principaux.

### **Des rendez-vous techniques plus courts sur le terrain à destination des pros pourraient être organisés, 2 thématiques sont proposées :**

*-Forêt et patrimoine archéologique* : ferait suite à une journée proposée par le CD 24 à Siorac de Ribérac, pour montrer que l'archéologie n'empêche pas le bon déroulé des activités de gestion forestière et rappeler les règles à suivre pour respecter notre patrimoine lors des chantiers forestiers.

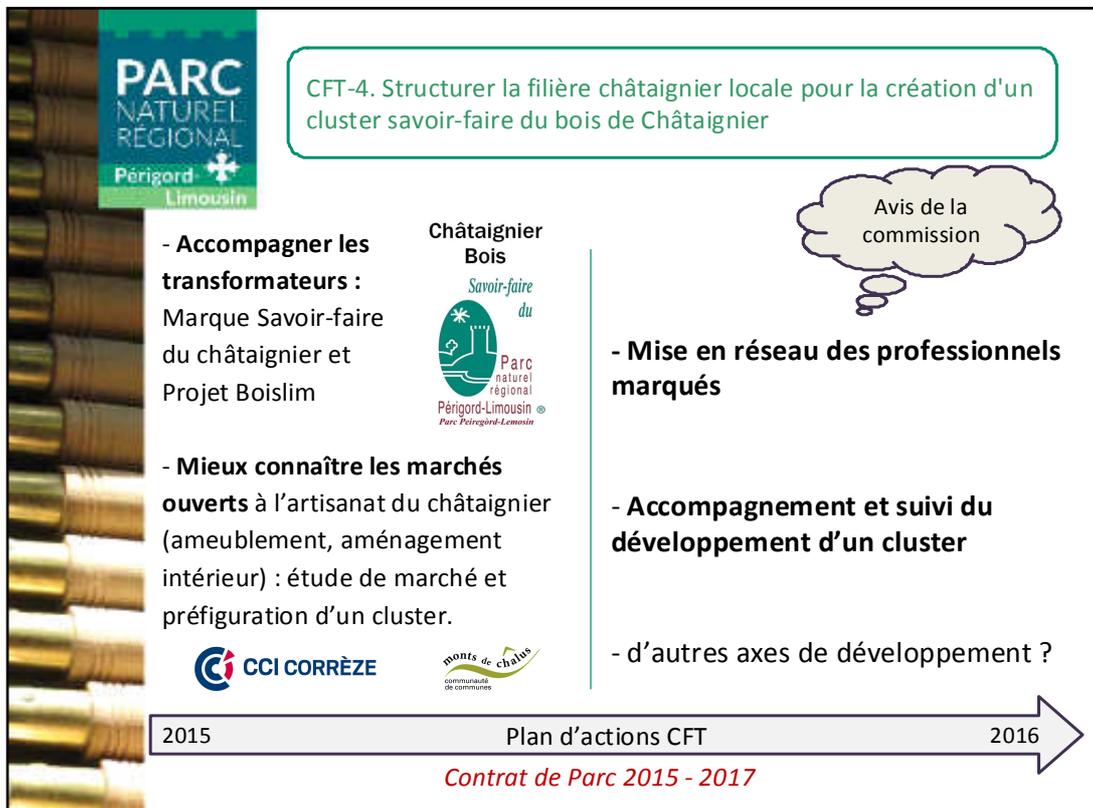
- **Les participants sont d'accord, cette formation pourra être co-organisée avec le CD24 qui a de l'expérience en la matière, et avec le service Patrimoine du Parc.**

*-Piqûre de rappel sur l'enjeu « milieu aquatique »* : Depuis le début 2015, 6 plaintes de communes ou de sociétés de chasse ont été remontées au Parc par rapport à des chantiers forestiers qui avaient causé des dégâts sur des cours d'eau (embâcles, ruissellement de sédiments dans les ruisseaux, dégradation du lit du cours d'eau par des chutes d'arbres...). Ces plaintes concernent 4 professionnels différents, exploitants et ETF. Ces dossiers n'ont pas fait l'objet de poursuite de la part du Parc, mais par les communes et, lorsque c'était possible, PEFC Limousin.

Ce constat est alarmant, il est important de rappeler les règles en matière de préservation de la qualité de l'eau, règles qui demandent essentiellement un peu plus de rigueur et d'organisation.

- **Diffuser la plaquette « sylviculture et cours d'eau » faite notamment par la DDT 19 à destination des exploitants et gestionnaires,**
- **Diffuser la plaquette simplifiée sur l'enjeu « eau » faite pour les ETF en Dordogne**
- **Organiser une visite de chantier pour les ETF ? À faire en lien avec ETFA.**

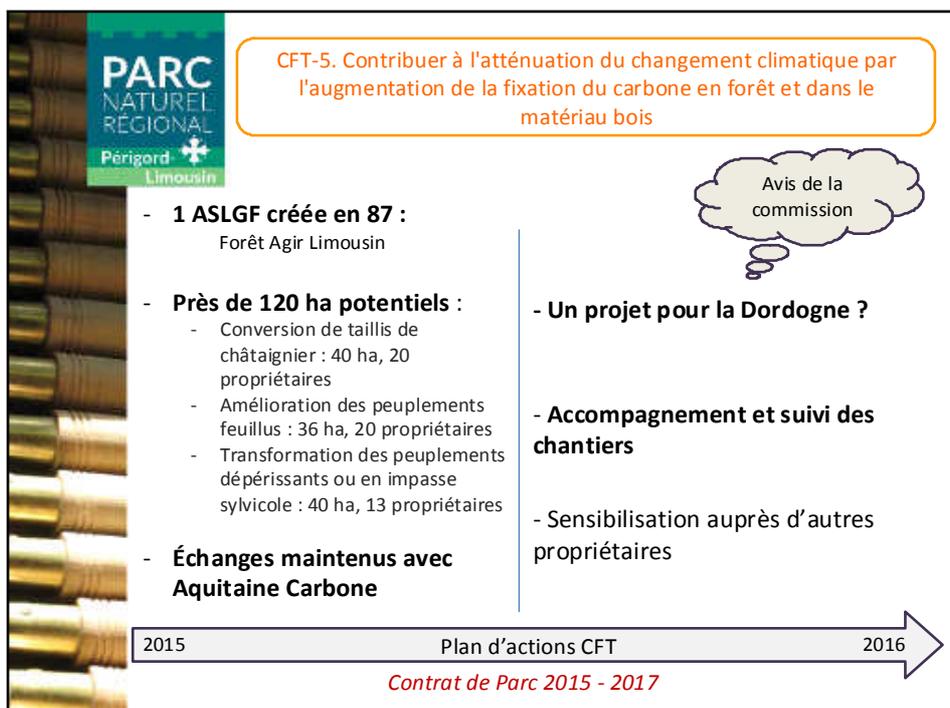
VALIDATION DE LA CONDUITE DE CETTE ACTION EN 2016.



L'étude de marché se déroulera en hiver 2015-2016, l'accompagnement des professionnels intéressés par un projet de cluster se fera dans la foulée avec l'aide de la CCI de Corrèze (signature d'une convention Pnr/CCI à l'étude), et en partenariat avec la Communauté de Communes des Monts de Châlus.

La Fédération des PNR a conduit une grosse refonte du système de la Marque Parc, pour une meilleure visibilité nationale (un seul et même logo pour tous les professionnels, quel que soit le Parc, site web commun, communication globale...), les professionnels engagés dans la Marque Savoir-faire du châtaignier seront accompagnés pour prendre en compte ces nouvelles règles

VALIDATION DE LA CONDUITE DE CETTE ACTION EN 2016.



Cette action sera détaillée lors des rencontres techniques du Châtaignier des 13 et 14 octobre 2015. Les résultats principaux à relever sont :

- Constitution d'une ASL de gestion forestière rassemblant des propriétaires engagés dans le partenariat avec La Poste
- environ 55ha de travaux à réaliser dans l'hiver 2015-2016.

\* En Dordogne, un projet est à l'étude avec l'association Aquitaine Carbone et le GIP Massif Central (projet hors Parc).



CFT-5. Contribuer à l'atténuation du changement climatique par l'augmentation de la fixation du carbone en forêt et dans le matériau bois

**En 2015 : recherche de mécène et animation des propriétaires privés**

**Maître d'ouvrage : CRPF Limousin**

---



## Partenariat La Poste



LA POSTE





**Objectifs :** par le paiement des services environnementaux, développer un cercle vertueux de gestion forestière pour :

- Lutter contre le changement climatique
- Améliorer la valeur écologique des forêts
- Améliorer la valeur économique des forêts

**Principales exigences de La Poste :**

- Un seul interlocuteur, proche du terrain
- Un document de suivi de la gestion des parcelles engagées
- Une aide apportée seulement si seul levier pour déclencher l'intervention



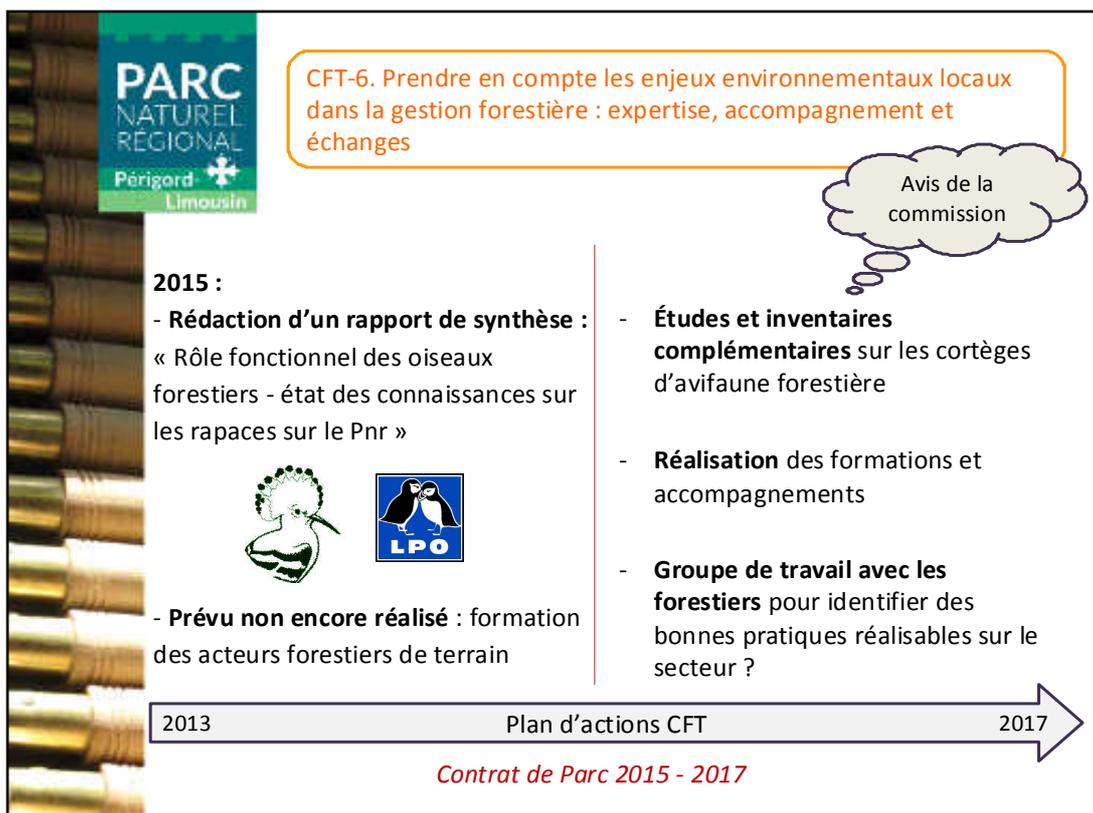
Demande des participants :

- Veiller à intégrer un volet environnemental au partenariat entre La Poste et l'ASLGF, par exemple par un engagement à maintenir des vieux arbres ou du gros bois, même mort.

- Réaliser a minima un relevé puis un suivi IBP dans chaque parcelle concernée par l'opération.
- Les propriétaires engagés dans ce partenariat doivent certifier leurs parcelles forestières. Le choix de la certification PEFC a été fait par l'ASLGF. En plus de l'engagement des propriétaires (qui entrent aussi dans cette démarche par volonté de participer à la lutte contre le changement climatique et au développement d'une gestion forestière durable sur le territoire), les exploitants et ETF qui interviendront devront s'engager au respect des cahiers de charges de PEFC.

- Conduire un suivi cartographique des parcelles engagées dans cette opération, pour faciliter le traitement d'éventuelles demandes de financement ultérieures (demande de la DDT)

**Pour 2016 :** poursuite de l'animation car probable volonté de La Poste de reproduire ce type de mécénat (selon volonté et possibilité du CRPF Limousin car action hors maîtrise d'ouvrage Pnr).



La formation prévue à destination des forestiers (reconnaissance des nids, appréhension de la problématique des enjeux avifaune forestière) n'a pas pu être conduite en 2015, **elle sera décalée en mars 2016.**

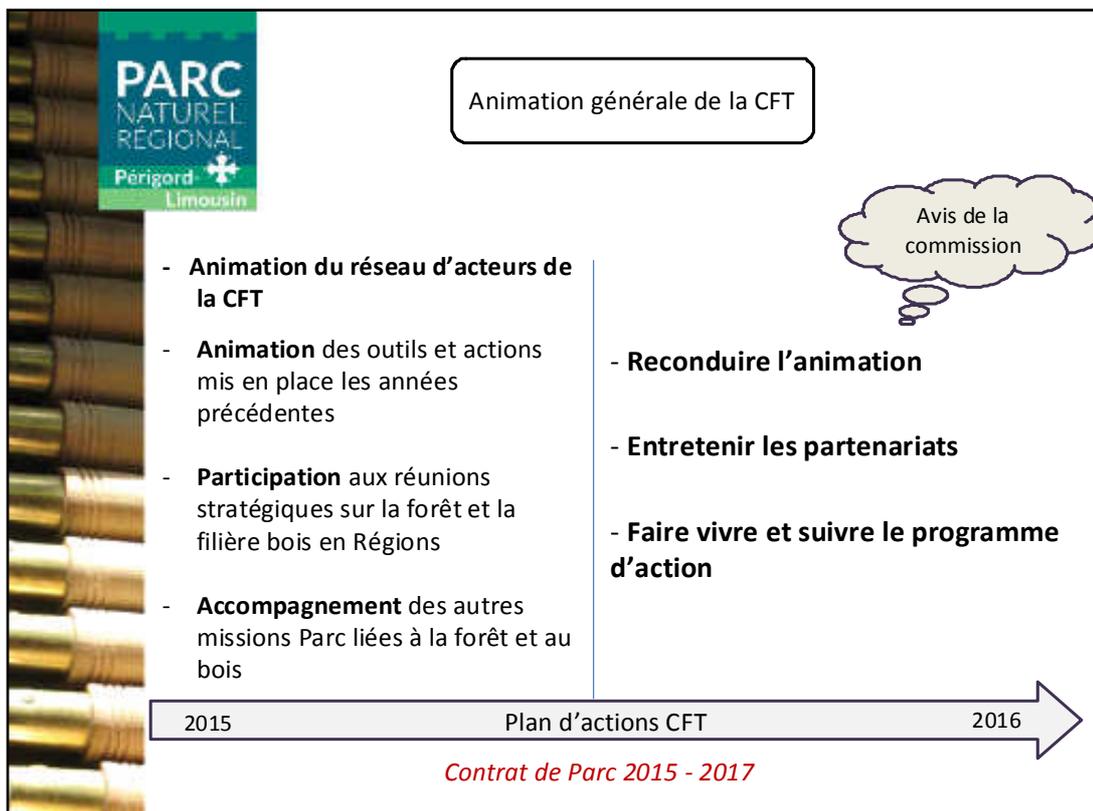
Ce sera aussi l'occasion de commencer à réfléchir sur la notion de préconisations de gestion forestière adaptées à un enjeu avifaune, mais surtout adaptées au contexte forestier local.

→ La SEPOL et la LPO, dans le cadre de l'étude qu'ils ont conduite en 2014, ont rassemblé une large bibliographie de recommandations diffusées dans toute la France. L'enjeu sera de partager ces préconisations avec les acteurs forestiers locaux pour déterminer quelles recommandations sont vraiment adaptées et transposables sur le territoire

En 2016, une étude sera conduite pour identifier les cortèges d'oiseaux associés à certains types de peuplements. Cette étude sera conduite en mode projet, avec choix concertée des types de peuplement à inventorier, et association systématique des forestiers, notamment par la possibilité de faire un inventaire participatif.

→ Des groupes de travail auront lieu début d'année 2016.

VALIDATION DE LA CONDUITE DE CETTE ACTION EN 2016.



(Pour mémoire, les grandes lignes du programme d'action de la CFT avait été validées par la commission forêt en juillet 2014 pour la période 2015-2017. Les travaux de concertation pour envisager une suite à ce programme auront lieu en 2017)

VALIDATION DE LA CONDUITE DE CETTE ACTION EN 2016.



## Synthèse budgétaire

	2015	2016
Sensibiliser le public non forestier	0	2 000
Structurer la filière châtaignier locale	30 000	1 000
Accompagner par la formation la filière bois dans la prise en compte des enjeux territoriaux	8 000	3 000
Promouvoir des itinéraires sylvicoles favorisant le stockage du carbone	50 000*	50 000*
Expertise, accompagnement et échanges – avifaune forestière	3000	20 000
Animation générale	45 000	45 000
Total annuel (€)	136 000	121 000

\* : action hors maîtrise d'ouvrage Parc

Les 3000€ prévus pour l'expertise et l'accompagnement en matière d'avifaune forestière n'ont pas pu être dépensés à ce jour (cf. p. 11 – la formation est décalée en mars 2016). Cette animation sera reportée en 2016.

Estimation budgétaire au 30/09/2015, susceptible d'évolution à la marge en fonction des devis demandés d'ici la fin de l'année.



# Questions diverses

**Assises départementales du CD 24**  
Le 02/10/2015, Nontron : DEVELOPPEMENT DURABLE,  
ENVIRONNEMENT

**Faire passer une contribution du Parc en faveur d'un maintien du Plan Forêt Bois ?**

- outil simple à mettre en oeuvre,
- outil visant à améliorer durablement la qualité des boisements locaux
- outil permettant de stabiliser une filière bois de proximité
- ...

D'autres éléments à rappeler sur les enjeux forestiers ?



### Réactions des participants :

Faire parvenir une contribution du Parc à l'occasion des Assises, plus générale sur la filière forêt-bois et la possible contribution des politiques publiques pour en améliorer le fonctionnement sur le territoire

→ Présence du Parc le vendredi 2 octobre à Nontron.

### Questions, remarques :

- Y a-t-il des retours d'expériences ou des recherches scientifiques qui ont pu montrer une différence de résistance au vent entre le Pin maritime et le Pin sylvestre ?

→ A priori il n'y a pas d'étude qui mettrait en évidence une différence de résistance entre ces 2 pins en situation réelle. Les événements climatiques récents tendent à montrer que ces 2 espèces de pins sont susceptibles d'être affectées.

→ La résistance des pins au vent semble plutôt fonction de :

- La force du vent,
- La présence ou non de pluie lors de la tempête,
- La localisation de l'arbre (zone abritée ou pas...)

C'est donc plus une question d'environnement de l'arbre que de nature même de l'essence.

- Départ en congé maternité puis parental de L. Dangla en début 2016, remplacement prévu sur 6 mois, procédure de recrutement en cours.

→ Relais de la fiche de poste par les partenaires forestiers

CLOTURE DE LA COMMISSION FORÊT À 18h.